

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 mars 2016

Convocation en date du 03 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil seize, le quatre février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDUN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absent excusé : M. MARAIS Valéry

Absente non excusée : Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDUN Manuella

Lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes.

Objet 2016 - 016 - Achat de terrain appartenant à M. DELAUNAY Jacques

Le conseil municipal,

VU la proposition de M. DELAUNAY Jacques, domicilié à GENNES sur GLAIZE, 23 rue de la Division Leclerc, pour la vente d'une parcelle de terrain lui appartenant et située à BALLOTS, cadastrée section G n° 638, d'une superficie totale de 88 m², et située entre l'espace Récréamôm et la route de Craon,

EMET un avis favorable à l'acquisition de la parcelle précitée, au prix de 1,56 € le m² soit la somme totale de 137,28 €, frais d'acte notarié à la charge de la commune,

AUTORISE le maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Objet 2016 - 017 - Achat de terrain appartenant à Mme GUILLET Angèle

Le conseil municipal,

VU la proposition de Mme GUILLET Angèle, domiciliée à BALLOTS, 3 place du Commerce, pour la vente de deux parcelles de terrain lui appartenant et situées à BALLOTS, cadastrées section G n° 699 et 700, d'une superficie totale de 165 m², et situées entre l'espace Récréamôm et la route de Craon,

EMET un avis favorable à l'acquisition des parcelles précitées, au prix de 1,56 € le m² soit la somme totale de 257,40 €, frais d'acte notarié à la charge de la commune,

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

M. QUARGNUL Franco se retire pour ce sujet.

Objet 2016 - 018 - Echange de terrain entre la commune et M. et Mme QUARGNUL Franco

Le conseil municipal,

VU la proposition de M. et Mme QUARGNUL Franco, domiciliés à BALLOTS, 7 place du Commerce, pour l'échange d'une parcelle de terrain leur appartenant, cadastrée section n° 647, d'une superficie de 80 m² contre les parcelles appartenant à la commune, cadastrées section G n° 524, 639 et 646, d'une superficie totale de 105 m²,

CONSIDERANT les emplacements de l'ensemble de ces parcelles, permettant ainsi à chacune des deux parties d'avoir un ensemble plus harmonieux, que cet échange évite à la commune les frais liés à la réparation du hangar (toiture et mur qui s'effondrent) situé sur ce terrain et la construction d'un mur de clôture qui aurait été à la charge de la commune lors de l'aménagement de la route de Craon .

EMET un avis favorable à cet échange,

PRECISE que chacune des parties prendra à sa charge les frais d'acte notarié lui incombant

AUTORISE M. HOUDIN Raymond, adjoint à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Objet 2016-019 - Renouvellement du dispositif argent de poche

Monsieur CHAUVIN Maxime informe le conseil municipal que la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a décidé la reconduction du dispositif « argent de poche » pour l'année 2016.

Ce dispositif est mis en place en direction des jeunes, de 16 à 18 ans inclus, du territoire vers une première démarche professionnelle. Il se traduira par la mise en place de chantiers collectifs à vocation civique, dans le but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie local.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de s'inscrire au dispositif argent de poche 2016 ;

EST favorable à ce que ce dispositif se mette en place dans le cadre de la Communauté de Communes du Craonnais et avec l'aide de l'association Nulle Part Ailleurs ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Nouveauté pour cette année : les associations ont été sollicitées. A ce jour, l'amicale des sapeurs-pompiers a fait part de ses besoins.

Révision des tarifs des services périscolaires

M. CHAUVIN expose :

Lors de la réunion du 26 novembre 2015, il avait été décidé de majorer les tarifs périscolaires de 20 % en cas de non inscription sur le portail familles.

A ce jour, il s'avère que des familles (cela représente environ 1/3 des enfants soit ~ 40 enfants) sont inscrites sur le portail, mais n'utilisent pas le service, c'est-à-dire qu'elles n'inscrivent pas leurs enfants à la cantine, au TAP ou à l'accueil périscolaire ; de même pour les désinscrire si besoin. D'où des problèmes : pas assez de repas ou trop qui sont commandés, les groupes TAP qui sont amenés à être changer....

Le conseil municipal décide de reporter ce sujet à une prochaine réunion de conseil => la mise en place d'une éventuelle majoration se fera après la mise à jour du règlement. Il est demandé également d'assouplir le délai d'inscription à l'accueil périscolaire.

Objet 2016-020 - Restructuration Espace Récréamôm - Avenant n° 1 au lot 4 (menuiseries intérieures)

Le conseil municipal,

Considérant les travaux de restructuration de l'Espace Récréamôm en cours de réalisation,

Considérant la proposition de travaux supplémentaires (fabrication et pose de coffres cache tuyaux pour encastrer un four, pour 708,76 € HT) et les moins-values pour travaux non exécutés (coffres pour canalisations EU, tablettes pour bâti supports et siège de douche, le tout pour la somme de - 855,57 € HT), soit la somme totale de - 146,84 € HT - - 176,21 € TTC

VALIDE la proposition d'avenant

AUTORISE le maire à signer cet avenant

PRECISE que le montant du marché se trouve porté de :

- Lot 4 : 28 988,31 € HT à 28 841,47 € HT
-

M. Fabrice RIOTTOT se retire pour cette décision.

Objet 2016-021 - Restructuration Espace Récréamôm - Avenant n° 2 au lot 9 (électricité)

Le conseil municipal,

Considérant les travaux de restructuration de l'Espace Récréamôm en cours de réalisation,

Considérant la proposition de moins-value pour la paroi de douche (- 255.60 € HT), la plus-value pour la fourniture et pose d'un fluo étanche avec câblage, ainsi qu'un déclencheur, câble et porte-drapeau pour la salle d'activités n° 2 (+ 231,86 € HT), soit un avenant total de - 23,74 € HT - 28,49 € TTC

VALIDE la proposition d'avenant,

AUTORISE le maire à signer cet avenant

PRECISE que le montant du marché se trouve porté de :

- Lot 9 : 27 381,79 € HT à 27 358,05 € HT
-

Objet 2016-022 - Restauration de la zone humide du Pré du Bourg : convention d'entretien

Le maire indique au conseil municipal que les travaux de restauration de la zone humide du Pré du Bourg sont terminés.

Le syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon propose la signature d'une convention afin de fixer les conditions administratives et techniques pour l'exécution des travaux d'entretien de la zone humide restaurée.

Considérant ce qui précède,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer la convention avec le syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon pour l'entretien du ruisseau et de la zone humide du Pré du Bourg restauré et aménagé.

Objet 2016 - 023 - Vote des subventions 2016

Après étude en commission, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser, pour l'année 2016, les subventions suivantes :

- Amicale laïque	400,00 €
- Ballots se défoule	300,00 €
- C'Ballots	450,00 €
- Comité des fêtes	930,00 €
- Conjointes survivants	50,00 €
- C.A.U.E.	68,60 €
- Grpt Défense ennemis des cultures Ballots	299,28 €
- Grpt Défense ennemis des cultures Laval	299,28 €
- Les Etincelles	375,00 €
- Section gym	500,00 €
- Union Sportive Ballots	1 200,00 €
	<hr/>
TOTAL	4 872,16 €

Objet 2016 - 024 Approbation des comptes administratifs 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HOUDIN Raymond, adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015, dressé par M. QUARGNUL Franco, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		153 165,10 €	270 736,02 €		270 736,02 €	153 165,10 €
Opérations de l'exercice	815 680,20 €	1 129 272,59 €	909 731,03 €	1 006 541,57 €	1 725 411,23 €	2 135 814,16 €
TOTAUX	815 680,20 €	1 282 437,69 €	1 180 467,05 €	1 006 541,57 €	1 996 147,25 €	2 288 979,26 €
Résultats de clôture		466 757,49 €	173 925,48 €			292 832,01 €
Restes à réaliser			320 033,52 €	155 390,98 €	320 033,52 €	155 390,98 €
TOTAUX CUMULÉS		466 757,49 €	493 959,00 €	155 390,98 €	320 033,52 €	448 222,99 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		466 757,49 €	338 568,02 €			128 189,47 €

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		18 188,36 €		44 602,31 €		62 790,67 €
Opérations de l'exercice	62 169,70 €	49 463,04 €	27 811,84 €	33 425,76 €	89 981,54 €	82 888,80 €
TOTAUX	62 169,70 €	67 651,40 €	27 811,84 €	78 028,07 €	89 981,54 €	145 679,47 €
Résultats de clôture		5 481,70 €		50 216,23 €		55 697,93 €
Restes à réaliser			39 600,00 €	0	39 600,00 €	0
TOTAUX CUMULÉS		5 481,70 €	39 600,00 €	50 216,23 €	39 600,00 €	55 697,93 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		5 481,70 €		10 616,23 €		16 097,93 €

COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT LA BARRIERE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	128 924,83 €	128 638,25 €	117 538,25 €	117 946,57 €	246 463,08 €	246 584,82 €
TOTAUX	128 924,83 €	128 638,25 €	117 538,25 €	117 946,57 €	246 463,08 €	246 584,82 €
Résultats de clôture	286,58 €			408,32 €		121,74 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	286,58 €			408,32 €		121,74 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	286,58 €			408,32 €		121,74 €

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet 2016 - 025 - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat cumulé constaté au budget de la commune à la fin de l'exercice 2015, qui s'élève à 466 757,49 €,

Vu le besoin de financement qui s'élève à 173 925,48 € et compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 320 033,52€ pour les dépenses et 155 390,98 € pour les recettes,

Décide d'affecter 338 568,02 € à l'article 1068 ; le solde, soit 128 189,47 €, est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour le budget assainissement, le résultat d'exploitation s'élève à 5 481,70 € et est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté) ; le résultat d'investissement, compte tenu des à réaliser d'un montant de 39 600,00 € pour les dépenses, reste excédentaire de 10 616,23 €.

Pour le budget lotissement La Barrière, le résultat d'exploitation s'élève à - 286,58 € et est reporté à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) ; le résultat d'investissement reste excédentaire de 408,32 €.

Objet 2016 - 026 - Approbation du compte de gestion budget commune et budgets annexes - exercice 2015

Dressé par Mme KAPFER Gisèle, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Débat d'orientation budgétaire

Sous la conduite de l'adjoint aux finances, M. Raymond HOUDIN, les conseillers municipaux ont échangé à partir d'un premier état des investissements, sur ceux qui pourraient être engagés en 2016 ou les années suivantes.

Des rencontres ont déjà été organisées notamment dans des bâtiments communaux qui pourraient être concernés.

La prochaine visite étant prévue le vendredi 18 mars à 9h à La Renaissance.
